

**REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 06 JUILLET 2020
DELIBERATION N°2020 - 11 DU COMITE SYNDICAL**

VOTE DU BP 2020 – BUDGET ANNEXE

Le comité syndical légalement convoqué le 26/06/2020 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 06/07/2020 à 14H30.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN

Isabelle BONNICEL

Jean-François DUBOIS

Thierry FLANDIN

Pascal CHARTIER

Guy HOURCABIE

Alain BOURCIER

Nathalie FOREST

Alain REININGER

Yves RIBET

Jérôme MALUS

Gilles NOËL

Rémy PASQUET

Jean-Charles ROCHARD

Pouvoirs :


Mme Régine ROY a donné pouvoir à Mme Nathalie FOREST

M. Patrice JOLY a donné son pouvoir à M. Fabien BAZIN.

Étaient Excusés : François DUMARAIS, Vanessa LOUIS-SIDNEY

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Mme Nathalie FOREST

Cadre de référence

 **VU** que le syndicat mixte a fait le choix de retenir la M 4 comme nomenclature comptable. Conformément à cette instruction comptable, le budget est présenté par nature et par fonction.

Afin de pouvoir appliquer une présentation simplifiée des documents budgétaires, vous avez choisi de voter le budget par nature,

 **VU** le rapport n°4.

- ✓ Considérant que le syndicat mixte a mis en place un budget Annexe et retenu la nomenclature comptable M4 pour le suivi des opérations budgétaires des services publics industriels et commerciaux (SPIC) concernant la réalisation du réseau de communication électronique fibre optique (FTTH), conformément à l'article L.2224-1 du CGCT.
- ✓ Considérant que l'individualisation de la gestion d'un SPIC en budget annexe a pour objectif de dégager le coût réel du service et s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à son

activité.

- ✓ Considérant que ce budget doit être équilibré en dépenses comme en recettes et est voté HT car soumis à la TVA.
- ✓ Considérant qu'afin de pouvoir appliquer une présentation simplifiée des documents budgétaires, vous avez choisi de voter le budget par nature.

Considérant que les dépenses de fonctionnement représentent 0,46% du budget, soit 117 675.18 € (-15% par rapport au BP 2019) hors opération d'ordre se répartissant entre :

- ✓ Une inscription de 49 122.95 (41.74% du budget de fonctionnement) correspondant aux charges de personnel et frais assimilés prévus pour 2 agents ;
- ✓ Une inscription de 49 166.67 € (41.78% du budget) en charges à caractère général du syndicat mixte telles que :

Des prestations de services en communication pour 41 666.67€, 3 500.00 € correspondant aux frais d'électricité pour 19 shelters et 4 000.00 € pour des redevances voirie ;

- ✓ Des charges financières pour un montant de 10 046.56.00 € correspondant aux intérêts de l'emprunt pour 7 046.56 € et à 3 000.00 € pour de possibles pénalités de retard appliquées en cas de dépôt tardif des DOE ;
- ✓ Des charges de gestion courante pour une somme de 3 932.00 € correspondant à une régularisation pour un trop perçu de TVA ;
- ✓ Des dépenses imprévues pour un montant de 5 407.00 €.

CONSIDERANT que les recettes de fonctionnement sont de 515 968.37 € et correspondent :

- ↳ Au versement par la Société Publique Locale (SPL) des redevances, perçues en contrepartie de la mise à disposition de notre réseau FTTH, pour un montant total de 252 144.43 € ;
- ↳ A une contribution du département au capital de la SPL de 200 000.00 €
- ↳ A l'excédent 2019 de notre section de fonctionnement pour un montant de 63 823. 94 €.

CONSIDERANT que les dépenses d'investissement hors opérations d'ordres représentent 94.50% du budget soit 24 094 040.11 € (+ 2.5% par rapport à 2019) se répartissant entre :

- ↳ Des immobilisations incorporelles pour un montant de 2 645 265.77 € correspondant à :
 - ✓ 1 700 000.00 € correspondant aux frais d'étude pour le projet FTTH
 - ✓ 70 000.00 € correspondant au paiement d'un AMO pour le suivi juridique, technique et économique du projet
 - ✓ Des frais d'insertion pour les marchés pour 1 755.77 €
 - ✓ 873 510.00 € pour des frais de raccordement, des frais ENEDIS et location infrastructures d'orange (GCBLO)
- ↳ Des immobilisations corporelles pour un montant de 2 083 333.33 € correspondant à :
 - ✓ 1 250 000.00 € pour l'activation du réseau FTTH

- ✓ 833 333.33 € pour l'achat d'un IRU
- ↳ Des immobilisations en cours pour un montant total de 19 165 441.01€
 - ✓ Dont 16 316 000.00 € pour les travaux afin de continuer à produire des prises FTTH,
 - ✓ Dont 2 849 441.01 € correspondant à une provision pour travaux
- ↳ D'une participation financière de 200 000.00 € (solde participation capital de la SPL)

CONSIDERANT que Les recettes d'investissement sont de de 23 895 746.92 € correspondent :

- ✓ Aux subventions des différents partenaires du projet Nièvre THD pour un montant total de 17 042 269.12 € se répartissant ainsi :
 - 4 422 831.28 € de l'Etat pour le financement des études et des travaux concernant le FTTH
 - A la perception 7 176 282.00 de la part des différents EPCI sur la base de 290€ par prise déployées
 - A la perception de 2 500 000.00 € du Conseil départemental
 - A la perception de 2 943 155.84 € de FEDER pour les travaux et les études concernant le FTTH

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL DECIDE**

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

- ✚ De retenir au titre du budget principal :
 - ✓ Un budget équilibré à hauteur de 25 696 930.96 €
 - ✓ Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 059 429.61 €,
 - ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de 24 637 501.35 €,
 - ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de 1 059 429.61 €
 - ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de 24 637 501.35 €,
- ✚ D'autoriser le transfert des salaires et charges salariales pour un montant de 49 122.95 € soit un taux de 43.84 % de la masse salariale de deux personnes en charge de ce dossier.

Et par conséquent :

✚ D'arrêter les prévisions de recettes comme suit :

Fonction 6 Réseaux et Infrastructures : 24 637 501.35 €,

✚ De voter le budget par chapitre,

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2020
011	Charges à caractère général	49 166.67
012	Charges de personnel et frais assimilés	49 122.95
65	Autres charges de gestion courante	3 932.00
66	Charges financières	7 046.56
67	Charges exceptionnelles	3 000.00
022	Dépenses imprévues	5 407.00
	Sous-total	117 675.18
68	Dépenses d'ordre	249 306.21
023	Transfert section investissement	692 448.22
	TOTAL	1 059 429.61
Recettes		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2020
70		
74		
75	Autres produits gestion courant	452 144.43
77		0.00
002	Reprise par anticipation de l'excédent de fonctionnement	63 823.94
	Sous-total	515 968.37
	Recettes d'ordre	543 461.24
105	TOTAL	1 059 429.61
Section d'investissement		
Dépenses		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2020
16	Remboursement emprunt	0.00
20	Immobilisations incorporelles	2 645 265.77
21	Immobilisations corporelles	2 083 333.33
23	Immobilisations en cours	19 165 441.01
26	Participations financières	200 000.00
	Sous-total	24 094 040.11
	Transfert subvention perçues au BA	
	Dépenses d'ordre	543 461.24
	TOTAL	24 637 501.35
Recettes		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2020
13	Subventions d'équipement reçues	17 042 269.12
16	emprunt	0.00
001	Reprise par anticipation de l'excédent d'investissement	6 653 477.80

	Sous-total	23 695 746.92
	021 *	692 448.22
	Dépenses d'ordre	249 306.21
	TOTAL	24 637 501.35

- ✚ D'adopter le BP pour 2020, conformément aux tableaux financiers du volume du budget joint en annexe du rapport,
- ✚ De donner délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

ADOpte :
Nombre de voix pour : 16 dont 2
pouvoirs
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstention :

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

